

ANNULATION DE SÉJOUR

1. SANS GARANTIE ASSURANCE ANNULATION :

En l'absence de souscription à la **Garantie Assurance Annulation**, toute annulation du séjour, quelle qu'en soit la cause, ainsi que toute interruption de séjour, **ne pourra donner lieu à aucun remboursement** des sommes versées. Le solde du séjour reste dû conformément aux présentes Conditions Générales de Vente.

2. AVEC LA GARANTIE ASSURANCE ANNULATION :

Lors de la réservation, vous avez la possibilité de souscrire à la **Garantie Assurance Annulation**. En cas d'annulation, les modalités de remboursement dépendent de la date à laquelle la demande est reçue par le camping.

Annulation et remboursement du séjour :

- **Plus de 30 jours avant l'arrivée :** les sommes versées sont remboursées, après déduction des frais de réservation et du montant de la Garantie Assurance Annulation.
- **Entre 29 et 14 jours avant l'arrivée :** une retenue correspondant à **10 % du montant du séjour** est appliquée. Le remboursement porte uniquement sur les sommes versées à la date de la demande, après déduction des frais de réservation, de la Garantie Assurance Annulation et des frais d'annulation.
- **Entre 13 et 7 jours avant l'arrivée :** une retenue correspondant à **30 % du montant du séjour** est appliquée. Le remboursement porte uniquement sur les sommes versées à la date de la demande, après déduction des frais de réservation, de la Garantie Assurance Annulation et des frais d'annulation.
- **À moins de 7 jours avant l'arrivée :** aucune somme ne pourra être remboursée. Il en est de même pour tout séjour ayant déjà commencé.

La **date** prise en compte pour déterminer les conditions applicables est celle de **réception de la demande d'annulation par le camping**.

Tarif de la Garantie Assurance Annulation : **5 % du prix de l'hébergement**, avec un minimum de 9 € pour les séjours de 1 à 4 nuits et de 22 € pour les séjours de 5 nuits et plus.

Attention : la Garantie Assurance Annulation **doit être souscrite au moment de la réservation**. Elle n'est **pas rétroactive** et ne peut pas être ajoutée ultérieurement à une réservation déjà effectuée.

Toute demande d'annulation doit être effectuée **par écrit**, au moyen du formulaire prévu à cet effet. En cas d'interruption du séjour après son commencement, **aucun remboursement ne pourra être effectué**.